



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère du Commerce

&

de l'Industrie

N°..... MCI/JM-BHN/0086/05/25

Port-au-Prince, le..... 28 mai 2025

CIRCULAIRE

AUX IMPORTATEURS DE VEHICULES A MOTEUR D'OCCASION

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) informe le public en général et les importateurs de véhicules motorisés d'occasion en particulier que, conformément aux dispositions du **décret du 11 mars 2020** fixant les règles relatives à la sécurité des biens et services, la loyauté des transactions économiques et la protection du consommateur, le dédouanement de ces véhicules est assujéti à un certificat de conformité délivré par le pays exportateur.

A cet effet, le MCI a contracté un prestataire de service accrédité « **EAA COMPANY LIMITED** » pour fournir des Certificats de Conformité pour les véhicules à moteur d'occasion.

Cette disposition qui vise à protéger la santé, la sécurité publique et l'environnement entre en application à partir du **05 août 2025**.

